

REGLES DE PIEGEAGE Du frelon asiatique

ces règles sont pour les jardins de particuliers et publics. Les apiculteurs ont leurs propres règles de piégeages.

1ere période

Poser les pièges au plus tôt le **20 février et les retirer le 1er mai** ou dès que l'on **attrape des frelons européens.**

On positionne le piège à une hauteur d'environ 2 mètres, à proximité des arbres en fleurs, du composteur, fin août près des saules, puis du lierre, les déplacer si pas de prise alors que l'on voit des frelons.

L'appât se compose de : bière additionnée de sucre, (5morceaux pour 25 cl).

Toutes les recettes sont bonnes si on respecte l'alcool environ 5° pour éloigner les abeilles et le sucre ou sirop (cassis, grenadine...) pour attirer les frelons.

Avec une bière à moins de 4° rajouter un verre de vin blanc.

L'alcool repousse les abeilles et le sucre attire les frelons.

2eme période

Poser les pièges à partir du **15 août et les retirer aux premières gelées**
Les autres consignes sont les mêmes que pour la 1ere période.

Vider les pièges régulièrement **sans les laver, filtrer le liquide et le réutiliser.**

Si possible compter les insectes présents séparément (frelons asiatiques et frelons européens, mouches, moucheron, papillons.) et envoyer le compte à l'ASE avec la date et le lieu de la relève.

En fin de campagne

Laver les pièges et les remiser pour la saison suivante.

Merci de votre contribution

Tel : 06 02 26 69 90

Courriel ase24230@gmail.com

http:// frelon-asiatique24.fr

Adresse postale : Ecopôle Aquitaine bureau 20,
9 route de saint Seurin de Prats
24230 Vélines

siège Social : Mairie 24230 Vélines